



COMMUNE DE VEROSSAZ

CONVOCAATION ASSEMBLEE PRIMAIRE VOTATION POPULAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2021

En vue des prochaines votations fédérales, l'Assemblée primaire est convoquée à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

VOTATION FEDERALE

- Initiative populaire du 02 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
- Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)

LOCAL DE VOTE : Salle communale

Les bureaux de vote seront ouverts selon l'horaire suivant :

Dimanche 26 septembre 2021 de 10h30 à 11h30

SOUS RESERVE DE MODIFICATION EN RAISON DE L'EVOLUTION DUE A LA COVID-19.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance de deux manières :

1. **Poster** votre enveloppe de transmission (avant le vendredi 24.09.2021) **ou**
2. **Déposer** votre enveloppe de transmission dans **l'urne prévue à cet effet** (dernier délai vendredi 24.09.2021 17h00) au bureau communal durant les heures d'ouverture, à savoir :
 - lundi / jeudi / vendredi de 15h00 à 17h00
 - mardi de 15h00 à 18h00.

Chaque citoyen doit impérativement signer la feuille de réexpédition et coller une étiquette autocollante dans la case prévue à cet effet, sous peine de nullité.

Le dépôt dans la boîte à lettres de la commune n'est pas autorisé.

DEPLACEMENT AU BUREAU DE VOTE

Se déplacer au bureau de vote avec le matériel de vote reçu à domicile. Dans les isoloirs procéder au vote selon le mode de faire pratiqué jusqu'à ce jour.



R A P P E L

**Feuille de réexpédition obligatoire (= carte d'électeur)
pour le vote du dimanche !**